

16 engagements

pour **faciliter l'accès des entreprises du BTP à la commande publique régionale**

PRÉAMBULE

Dans un contexte économique et social difficile, la Région Pays de la Loire a adopté une stratégie régionale de lutte contre la crise dont un des axes majeurs est notamment de poursuivre le cap des investissements. L'ambition est bien d'agir à la fois sur le court terme avec une grande réactivité pour soutenir l'économie locale mais aussi sur le long terme par des investissements structurants et la mise en place d'un dialogue sectoriel avec la filière bâtiment et travaux publics qui porte notamment sur les perspectives de développement économique, les besoins en compétence et en qualification régionaux.

Dans le cadre des perspectives économiques du secteur, la commande publique joue un rôle important dans les carnets de commande et plans de charge des entreprises. Au-delà de l'amplification de ses investissements (près de 1 million par jour seront dépensés par la Région en 2013 directement ou indirectement en faveur du secteur du BTP), la Région a souhaité développer avec les organisations professionnelles, une approche plus qualitative permettant de répondre notamment à la problématique des appels d'offres infructueux. La Région renouvelle également son orientation autour des circuits courts de la finance, où l'épargne des citoyens doit servir à financer l'économie locale, comme les emprunts populaires auprès des particuliers de 2009 et 2012 avaient pu en témoigner. A ce titre, il ressort que depuis les quatre dernières années, plus de 87% des attributaires de marchés de travaux lancés par le Conseil régional des Pays de la Loire sont des entreprises de la région.

La Région Pays de la Loire s'engage à diffuser ces engagements auprès d'autres collectivités publiques pour les inciter à les appliquer. Ces 16 engagements s'inscrivent dans le cadre de l'ensemble des mesures inscrites dans le plan régional d'urgence en faveur des filières de la construction durable.

Fait à Nantes le 6 janvier 2014.

Pour la Région
Pays de la Loire,

Jacques JOUINETTE

Pour la CAPEB
Pays de la Loire,

Michel BROCHU

Pour la FFB
Pays de la Loire,

Jean-Philippe BERARD

Pour la FRTF
Pays de la Loire,

Jean-Christophe LOUVET

Pour Novabuild,

Laurent ROSSEZ

Pour la CER-BTP
Pays de la Loire,

Jean-Philippe BERARD

1. Meilleure utilisation des moyens juridiques pour lutter contre le phénomène des entreprises « low cost » **et notamment usage de la clause « offre anormalement basse ».**
2. **Accentuer l'observation du secteur** autour de la cellule économique régionale du BTP pour se donner des outils communs d'analyse, d'alerte et d'anticipation entre les différents acteurs (ORES, UNTEC, FFB, CAPEB, NOVABUILD, maîtres d'ouvrage etc.).
3. Solliciter l'État pour qu'il remplisse sa mission de **régulateur du secteur via la direction départementale de la protection des populations.**
4. **Publier de manière dématérialisée un cahier des charges sommaire**, au stade de l'avant-projet définitif, permettant aux entreprises d'anticiper et de s'organiser (niveau de performance énergétique attendu, type d'allotissement, principe constructif, dates prévisionnelles de l'appel d'offres et de travaux etc.).
5. Lorsqu'il s'agit d'**opérations impliquant une complexité** ou une technicité particulière, prise en compte d'un **décal supplémentaire d'une à deux semaines** pour la remise des offres.
6. Mettre en place une **trame homogène et détaillée de mémoire technique** présentant un cadre resserré et un nombre de pages déterminé.
7. Communiquer par voie de presse un **avis semestriel anticipé de publicité** listant les appels d'offres travaux que la Région a prévus de lancer. Cet avis de presse sera communiqué également aux organisations professionnelles.
8. Pour les opérations d'importance, une **information globale sera adressée aux organisations professionnelles** à des fins de diffusion de manière transparente et équitable à l'ensemble des entreprises du réseau.
9. Mise en place d'une **plateforme dématérialisée regroupant l'ensemble des appels d'offres des collectivités territoriales et publiques** du territoire permettant aux entreprises de disposer d'un point d'entrée unique et d'une vision consolidée des rythmes de lancement des opérations de construction à l'échelle de ce territoire.
10. La Région veillera au **respect des délais de paiement à 30 jours au bénéfice des entreprises** (temps de vérification par le maître d'œuvre inclus). Une attention particulière sera portée aux corps de métiers qui sont contraints à des études, achats de matériaux et à une activité de transformation en amont de la réalisation des travaux ; des **modalités d'appui en trésorerie** pourront être imaginées.
11. **Soutenir** en partenariat avec les organisations professionnelles, la CCI, et la Chambre des métiers **des actions de formation** à destination des professionnels du bâtiment et notamment sous l'angle décryptage d'un dossier de consultation des entreprises.
12. Accompagner les entreprises **en systématisant la mise en place d'une hot line sur chaque marché** avec l'identification d'un référent technique et d'un référent administratif, afin de répondre à toute demande de bonne compréhension d'une entreprise.
13. Encourager la filière dans la **constitution de groupements momentanés d'entreprises** notamment pour aider les petites entreprises à être mieux armées dans le cadre de procédures novatrices ou face à des macro lots.
14. **Accompagner la filière** (entreprises, maîtres d'œuvre, prestataires intellectuels, fournisseurs etc..) **dans son adaptation aux grandes évolutions du secteur** qu'elles soient techniques (normes et réglementations : parasismique, réglementations thermiques...), technologiques (évolution des matériaux etc..) ou sur les aspects de veille technique.
15. Encourager la certification et la qualification (processus qualité) des entreprises, de type Qualibat ou/et Reconnu Grenelle Environnement, **tout au long de la chaîne de réalisation** (fabrication, mise en œuvre) pour se rapprocher des objectifs et surtout évaluer.
16. **Inciter les PME à explorer de nouvelles techniques de construction** permettant une meilleure efficacité économique et énergétique. **Lancer une expérimentation sur une opération en maîtrise d'ouvrage régionale** visant à démontrer qu'il est possible d'éco-concevoir différemment, d'innover dans le processus de conception et de fabrication notamment par la numérisation, d'étendre le temps de gestation du projet tout en réduisant celui de la réalisation/construction.